

—
Le Directeur de Cabinet du Ministre
—

Mesdames, Messieurs,

Le Ministre d'Etat a pris connaissance avec grande attention de votre lettre du 19 avril 2011. Il vous remercie pour celle-ci et me prie d'y répondre en son nom.

Je vous confirme qu'un des points à l'ordre du jour de la Commission des archives diplomatiques qui se réunira le 26 avril sous la présidence de Mme Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, portera effectivement sur la question de la répartition des fonds d'archives entre les centres de La Courneuve et de Nantes. A cette occasion, la Commission sera informée des enjeux de ce dossier - la même information est donnée ce jeudi 21 avril au Conseil supérieur des archives présidé par le ministre de la culture et de la communication - et recueillera les avis qui, le cas échéant, s'exprimeront parmi ses membres.


Au stade encore préliminaire du projet, il n'est pas prévu que la Commission des archives diplomatiques aille le 26 avril au-delà de cette information. En revanche, il est d'ores et déjà envisagé que lors d'une prochaine réunion de la Commission qui pourrait se tenir au début de l'été, la question soit de nouveau examinée plus attentivement, notamment pour recueillir l'avis des membres de la Commission sur le détail des mesures d'ordre archivistique à prendre.

S'agissant de votre demande d'assister à la réunion de la Commission des archives diplomatiques et d'y prendre la parole, j'observe que cette possibilité n'est pas prévue dans les statuts de la Commission. Toutefois, cette question ne manquera pas d'être soumise le 26 avril aux membres de la Commission qui seront évidemment informés de votre

démarche et des préoccupations qui sont les vôtres : si un consensus s'établit pour répondre favorablement à votre demande, je veillerai naturellement à ce que la voix de l'intersyndicale puisse s'exprimer lors de la réunion suivante de la Commission qui se penchera de façon plus approfondie sur ce dossier.

Je note enfin que cette question figure à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Ministériel qui se réunira les 4 et 5 mai prochains ; dans le contexte de votre démarche, cette rencontre de dialogue social constituera pour les organisations représentatives du personnel une occasion privilégiée de rappeler leurs préoccupations s'agissant de ce projet.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.



Hervé LADSOUS